

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 11 MARS 2025



ENFIN UNE PROPOSITION DE LOI SUR LA DÉMOGRAPHIE DES ORTHOPHONISTES !

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de l'examen prochain, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes, déposée par Agnès Firmin Le Bodo le 3 décembre dernier. Ce texte, retenu à l'ordre du jour de la niche parlementaire du groupe Horizons & Indépendants à l'issue de la conférence des présidents de ce jour, pourra être débattu le 3 avril 2025.

Face à une demande croissante de soins orthophoniques et à une stagnation préoccupante du nombre de professionnels, cette proposition de loi représente une réponse concrète et ambitieuse pour améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Cette proposition de loi prévoit plusieurs mesures essentielles pour renforcer la démographie des orthophonistes :

- L'augmentation significative du nombre de places en formation initiale,
- La création d'un statut de maître de stage universitaire en orthophonie,
- L'ouverture des contrats d'engagement de service public aux orthophonistes

Pour que cette proposition de loi porte pleinement ses fruits, elle doit impérativement être accompagnée d'un financement à la hauteur des enjeux. Préserver le modèle universitaire, garant d'excellence et d'équité, passe par des investissements concrets : création de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs, mise à disposition de locaux adaptés et renforcement des budgets de fonctionnement.

L'augmentation des quotas en formation initiale ne pourra être un succès que si les universités disposent des ressources nécessaires pour assurer une formation de qualité. À défaut, le risque est réel de voir émerger des centres de formation privés, menaçant ainsi l'accès équitable aux études et la rigueur scientifique de la profession. La FNO alerte sur cette dérive qui transformerait la formation des orthophonistes en un marché lucratif, au détriment des étudiants, des patients et de la recherche.

Après une période marquée par l'instabilité politique, certaines priorités essentielles transcendent les clivages partisans. L'accès aux soins en fait indéniablement partie, et cette proposition de loi offre une opportunité de rassembler les forces politiques autour d'un enjeu de santé publique majeur.

La FNO reste toutefois vigilante puisque dans le cadre d'une niche parlementaire, le temps d'examen étant limité, tous les textes ne peuvent être étudiés.

La FNO poursuit son engagement auprès des pouvoirs publics pour faire entendre la voix des orthophonistes et défendre une organisation anticipée et cohérente des ressources humaines en santé. La FNO invite donc l'ensemble des parlementaires à se prononcer en faveur de ces mesures qui répondront durablement aux besoins de santé publique et aux attentes des territoires.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61